



## Études thématiques

N° 695 / Février 2022

# L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'USAGE DE L'ESPECE ET DE LA CARTE BANCAIRE À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

## LA COVID-19 : ELEMENT ACCELERATEUR DU CHANGEMENT DES HABITUDES DE PAIEMENT

### Préambule

---

La crise du coronavirus, bien qu'elle ait relativement épargné le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon jusqu'à la fin 2021, a cependant eu un impact sur les habitudes de paiement de ses habitants. Si la population de l'archipel montre une préférence marquée pour les espèces (émission nette cumulée de billets par habitant de 4 879 euros contre 2 576 euros en France hexagonale en 2020), la demande de billets, matérialisée par les flux de billets au guichet de l'IEDOM, progresse sur un rythme ralenti depuis plusieurs années. En parallèle, le recours à la carte bancaire augmente depuis une dizaine d'années. Le développement régulier de ce moyen de paiement (paiement sans contact, paiement mobile), l'appétence pour les nouvelles technologies, l'élargissement de l'offre de consommation permise par l'achat en ligne – facteur d'autant plus important sur un territoire isolé – ou encore la confiance accrue grâce au renforcement de la sécurité des paiements sont autant de facteurs contribuant à l'expansion de l'usage de la carte bancaire.

L'année 2020 a ainsi été marquée par une forte baisse du recours aux espèces avec une chute des retraits de billets de -23,2 %. Si la baisse de la consommation induite par le confinement a contribué à cette évolution, elle tient également à l'augmentation de l'usage de la carte bancaire, plébiscité par les autorités sanitaires afin de limiter les contacts. Avec la crise, la carte bancaire s'est révélée comme un moyen de paiement plus sûr, mais également plus facile pour régler ses achats du quotidien grâce au relèvement du plafond de paiement sans contact à 50 euros. Une hausse concomitante du nombre et montant des transactions sur les terminaux de paiement des commerçants est enregistrée, de respectivement +8,5 % et +9,8 % en 2020.

### I – Le recours aux espèces en repli avec la crise sanitaire

---

En France, les espèces restent, en volume, le moyen de paiement privilégié<sup>1</sup>. Leur usage recule cependant depuis une dizaine d'années, notamment avec le développement des moyens de paiement scripturaux, ainsi que l'évolution des modes de consommation. Entre 2016 et 2019, la part des paiements en espèces a en effet reculé de 9 points (de 68 % à 59 %) en volume, tandis que la part des transactions par carte a augmenté de 8 points (de 27 % à

<sup>1</sup> Les espèces, malgré leur repli, restent le moyen privilégié des Français, Banque de France, novembre/décembre 2020.  
La filière fiduciaire à l'heure de la crise de la Covid-19, Banque de France, mai/juin 2021.

35 %). En valeur, les transactions par carte sont majoritaires, puisqu'elles représentent 57 % des transactions, contre 25 % pour les espèces.

- **La détention d'un compte bancaire, une condition sine qua non pour régler ses achats du quotidien**

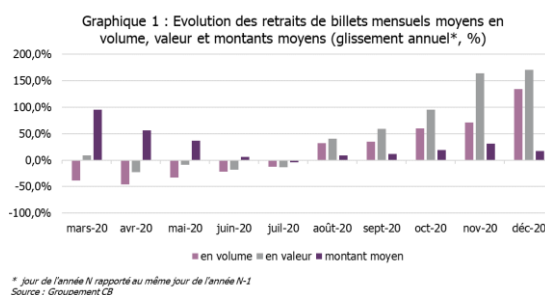
En 2020, les établissements de crédit installés localement ont géré 18 058 comptes de dépôt et d'épargne. Avec une population de 5 985 habitants en 2018, l'archipel connaît ainsi un taux de bancarisation important, avec près de trois comptes bancaires par habitant. Il dispose également de 6 guichets bancaires, soit 1 guichet bancaire en moyenne pour 1 000 habitants, pour un taux de couverture du territoire supérieur à celui de la France hors DOM (1 guichet pour 2 112 habitants en 2020). En revanche, l'archipel se situe légèrement en deçà de la moyenne nationale pour les distributeurs automatiques : 1 pour 1 499 habitants à Saint-Pierre-et-Miquelon contre 1 pour 1 339 habitants en France métropolitaine en 2020.

- **Une année 2020 marquée par une diminution de l'usage des espèces**

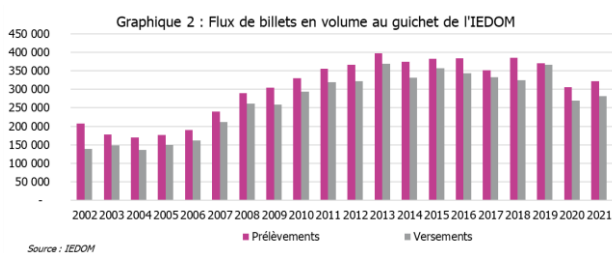
La crise sanitaire, de par les restrictions de déplacements, la baisse de la consommation induite par la fermeture des commerces non essentiels ou encore le recours accru à d'autres moyens de paiements, a entraîné une chute de la demande d'espèces.

Celle-ci est particulièrement marquée pendant la période de confinement (du 17 mars au 27 avril), lors de laquelle on enregistre une diminution moyenne de -57,0 % des volumes journaliers de retraits de billets par rapport à leurs niveaux de 2019, tandis que les montants moyens journaliers retirés sont nettement supérieurs à leurs niveaux de 2019 (+85,3 % en moyenne).

Après la période de confinement, le retour progressif à une consommation habituelle se matérialise par une reprise de la demande de billets (graphique 1). A partir du mois d'août, le nombre et les montants de retraits mensuels moyens repartent ainsi à la hausse par rapport à leurs niveaux en 2019 (+66,5 % et +105,7 % sur la période août-décembre 2020).



Sur l'ensemble de l'année 2020, les retraits dans les distributeurs automatiques de billets chutent de -23,2 % en volume par rapport à 2019, et de -16,1 % en valeur.



Ainsi, en 2020, les versements (entrées)<sup>2</sup> et les prélèvements (sorties)<sup>3</sup> de billets au guichet de l'IEDOM s'inscrivent respectivement en baisse de -26,5 % et de -17,6 %. Si les flux de billets augmentent en 2021 (+4,6 % et +5,3 %), ils restent toutefois inférieurs à leurs niveaux d'avant crise (graphique 2).

Les émissions et retraits de pièces suivent une évolution similaire à celles des billets : fortes diminutions des pièces émises et retirées en volume (-29,4 % et -32,8 % respectivement) en 2020.

## LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

En matière de peines, le délit simple de blanchiment (ou sa tentative) est sévèrement sanctionné par une peine de 5 ans d'emprisonnement et par une amende de 375 000 euros ; ces peines sont doublées en cas de blanchiment aggravé (blanchiment commis de façon habituelle, utilisant les facilités de l'exercice d'une activité professionnelle ou commise en bande organisée). Le

<sup>2</sup> Les versements sont les flux de pièces ou de billets dont le dépôt a été enregistré aux guichets d'une banque centrale nationale.

<sup>3</sup> Les prélèvements sont les flux de pièces ou billets dont le retrait a été enregistré aux guichets d'une banque centrale nationale et, *in fine*, délivrés au public.

montant des amendes peut aller jusqu'à la moitié de la valeur des biens ou des fonds sur lesquels ont porté les opérations de blanchiment (art. 324-3 du Code pénal). La responsabilité pénale des personnes morales, mais également de l'ensemble des collaborateurs de l'établissement peut être engagée en cas de blanchiment (art. 324-9 Code pénal).

Les condamnations pour fait de blanchiment sont en augmentation constante : 967 condamnations pour blanchiment sont enregistrées en 2017 contre 200 en 2006 et 161 condamnations sur le fondement de la non-justification de ressources (article 321-6 du Code pénal) en 2017 contre 78 en 2006. En 2019, la Commission des sanctions de l'ACPR a prononcé 6 sanctions disciplinaires en matière de LCB-FT, dont une radiation à l'encontre d'un changeur manuel, portant à 43 le nombre total de sanctions prononcées par l'ACPR en cette matière depuis 2011, dont 27 sur les quatre dernières années. Les sanctions prononcées en 2019 ont inclus des sanctions pécuniaires d'un montant cumulé atteignant 4,2 millions d'euros. La sanction pécuniaire la plus élevée prononcée à ce jour par l'ACPR dans ce domaine à l'encontre d'un établissement est de 50 millions d'euros.

## II – La carte bancaire, un usage croissant, accentué par la crise sanitaire

En France, le montant moyen d'un paiement par carte s'élevait à 41 euros<sup>4</sup> en 2019. Les paiements par carte ont augmenté en volume de +121 % entre 2008 et 2019, et de +80 % en valeur. Les paiements sans contact, en particulier, se développent rapidement. Entre 2015 et 2019, ils ont été multipliés par 17 et représentent environ 31 % du nombre de paiements par carte de proximité (effectués sur le terminal d'un commerçant), soit 9 % de la valeur de ces paiements en 2019.

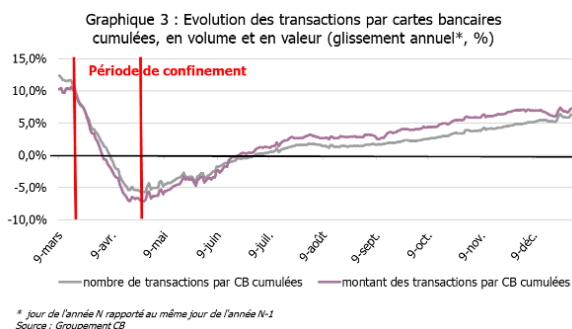
### • Un moyen de paiement qui s'inscrit dans les habitudes des consommateurs

Fin 2020, et pour la sixième année consécutive, le nombre de cartes bancaires en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon est en augmentation (+5,3 %) pour s'établir à 6 595. Le nombre de cartes bancaires en circulation progresse au rythme de +2,7 % en moyenne par an depuis 2005, tandis que le nombre d'habitants diminue (-0,4 % en moyenne par an), si bien que le taux de couverture augmente à un rythme plus soutenu de +3,1 % en moyenne par an. Il passe ainsi de 0,7 carte par habitant en 2005 à 1,1 carte par habitant en 2020 (1,08 carte par habitant en France<sup>5</sup>).

En parallèle, le parc de terminaux de paiement électronique (TPE) a progressé rapidement ces dernières années (+36,3 % depuis 2017). Le nombre de TPE a également particulièrement augmenté en 2020 (+21,2 %), reflet d'un recours plus important à la carte bancaire lié à la crise de la Covid-19.

### • La crise sanitaire permet une accélération de l'usage de la carte bancaire

L'usage de la carte bancaire est en progrès sur l'archipel depuis près de 10 ans. Le nombre de transactions enregistrées sur les TPE est en constante augmentation (+10,0 % en moyenne par an). Le montant moyen des transactions sur TPE suit quant à lui une tendance à la baisse (-3,0 % en moyenne par an) et s'établit à 50,91 euros en 2020. La carte bancaire est ainsi de plus en plus utilisée pour des achats de montants moindres, comportement également encouragé par le développement du paiement sans contact, alors que les espèces étaient davantage privilégiées sur le segment des achats de faible valeur.



Lors de la période de confinement, les transactions par carte bancaire (comprenant les paiements sur TPE et les paiements en ligne) sont en baisse d'environ 30 % en volume et en valeur par rapport à leurs niveaux en 2019. Dès la fin de celle-ci, l'utilisation de la carte bancaire reprend progressivement, les niveaux des transactions redevenant supérieurs à leurs niveaux en 2019 à partir du mois de juillet (graphique 3).

Sur l'ensemble de l'année 2020, malgré la baisse de la consommation induite par la crise sanitaire, le nombre de transactions enregistrées sur les TPE continue d'augmenter (+8,5 %, après +8,3 % en 2019), tout comme le montant de ces transactions (+9,8 %, après +5,5 % en 2019).

<sup>4</sup> Cartographie des moyens de paiement scripturaux, bilan de la collecte 2020 (données 2019), Banque de France, décembre 2020

<sup>5</sup> Groupement des cartes bancaires CB

### III – Le recours aux espèces et à la carte bancaire au-delà de 2020

---

L'enquête « IMPACT » (*impact of the pandemic on cash trends*) menée par la Banque Centrale Européenne (BCE) en juillet 2020 indique que 39 % des Français sondés déclarent recourir moins souvent aux espèces pour régler leurs achats depuis le début de la crise sanitaire et 86 % d'entre eux envisagent de maintenir cette habitude après la fin l'épidémie<sup>6</sup>. Le sondage souligne également l'essor du paiement sans contact, 49 % des Français indiquant utiliser davantage ce moyen de paiement. Facilité par le relèvement de son plafond à 50 euros, le paiement sans contact a en effet rapidement progressé en 2020, représentant 46 % des paiements de proximité par carte en volume et 18 % en valeur (soit une hausse de respectivement +15 points et +9 points par rapport à 2019)<sup>7</sup>.

En France, comme à Saint-Pierre-et-Miquelon, il est probable que le recours à ce mode de paiement continue d'augmenter, le relèvement du plafond étant pérenne et les utilisateurs étant désormais familiers avec le paiement sans contact. De plus, l'usage de la carte bancaire tendra probablement à être encore favorisé au détriment des espèces tant que la crise perdurera, ancrant encore davantage ce moyen de paiement dans les habitudes de la population. Sur l'archipel, sur la période janvier-juillet 2021, les nombre et montant des transactions par carte bancaire sont ainsi en forte hausse par rapport à leurs niveaux en 2019 (+26,8 % et +21,6 %).

---

<sup>6</sup> *Les espèces, malgré leur repli, restent le moyen privilégié des Français*, Banque de France, novembre/décembre 2020.

<sup>7</sup> *Cartographie des moyens de paiement scripturaux, bilan de la collecte 2021 (données 2020)*, Banque de France, novembre 2021